

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 2 mai 2011 à 20 h.

**PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère
Lawrence Cassista, conseiller**

ABSENT: Jean-François Labranche, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 1

RÉS. NO : 2011-05-372 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 mai 2011 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 heures avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2011-05-373 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion du 2 mai soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, en laissant les « Affaires nouvelles » ouvertes ».

RÉS.NO : 2011-05-374 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2011

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 4 avril 2011 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO : 2011-05-375 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE

**L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR
L'ANNÉE 2010**

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, de même que le rapport de l'auditeur indépendant, monsieur Pierre Racine, CGA, relativement aux états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010; le rapport financier 2010 consolidé fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récépissé. »

RÉS.NO : 2011-05-376

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE SUR
UNE PARTIE DU LOT 198-17 DE LA
RUE FILLION -MANDATER LE
NOTAIRE ME ALAIN BOURGET
ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 198-17 se sont engagés à fournir une servitude à la municipalité pour le passage des égouts (sanitaire et pluvial) de la rue Fillion vers la rue du Trait-Carré;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la description technique préparée par M. Thierry Lefrançois, arpenteur-géomètre, d'une partie du lot 198-17, faite le 6 avril 2011, sous la minute 762;

ATTENDU QUE l'évaluateur agréé, M. Berthier Tardif, a fourni son rapport pour déterminer le montant que la municipalité doit verser pour acquérir cette servitude sur cette partie de lot;

ATTENDU QUE les membres du Conseil jugent nécessaire de régulariser cette situation pour l'intérêt collectif;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate le notaire Me Alain Bourget afin de préparer l'acte d'acquisition de la servitude d'une partie du lot 198-17, telle que décrite

par l'arpenteur-géomètre, M. Thierry Lefrançois;

QUE soit versé à monsieur Steve Dumas et à madame Nathalie Guérin la somme de \$3 323.18 à titre de compensation, montant établi par l'évaluateur-agréé, M. Berthier Tardif, dans son rapport daté du 28 avril 2011;

QUE soient autorisés le maire, M. Marc Dubeau et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Carrier, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'acquisition de cette servitude et tout autre document pouvant s'y rattacher ».

RÉS.NO : 2011-05-377

**APPUI D'UNE DEMANDE
D'AUTORISATION À LA CPTAQ-
DOSSIER LOT 171-P – MONSIEUR JEAN-
MARIE SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 337-C-2010 est entré en vigueur le 11 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a formulé la recommandation # 10-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet de monsieur Jean-Marie Simard est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aqueduc est disponible pour cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim appuie la demande de Monsieur Jean-Marie Simard aux fins d'obtenir l'autorisation d'utiliser un local commercial pour une cordonnerie à l'intérieur de cet immeuble».

RÉS.NO : 2011-05-378

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS
FINANCIERS DE L'OMH POUR 2010**

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers « 2010 » de l'Office Municipal de l'Habitation (OMH) tel que présenté par monsieur Pierre Racine, CGA, Auditeur indépendant, rapport montrant que le montant de 5428\$ représente la contribution

municipale au déficit de l'organisme après capitalisation. Ledit document fait partie des présentes comme si au long reproduit ».

RÉS.NO : 2011-05-379

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2011

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la Sécurité publique de la MRC de la Côte-de-Beaupré a convenu de retenir une recommandation faite par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra aux policiers patrouilleurs d'avoir plus de pouvoirs d'intervention en regard de feux sur des propriétés privées ou publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 342-2011 pour remplacer l'article 6 du règlement #307-2007, intitulé « **SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE** » concernant les feux dans un endroit public et dans un endroit privé, par l'article 2 du présent règlement. Ledit règlement fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduit ».

RÉS.NO : 2011-05-380

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE- DE-BEAUPRÉ
MANDAT POUR UNE ÉTUDE
D'IMPLANTATION D'UNE DEUXIÈME
GLACE**

Considérant le dépôt de l'étude du 2 novembre 2010 qui permettait d'établir un coût de construction et d'opération pour une deuxième glace;

Considérant la décision des maires, lors de la réunion du 4 février 2011, de retenir l'option d'une deuxième glace adjacente à celle déjà existante;

Considérant les nouvelles orientations de la Commission Scolaire des Premières Seigneuries en ce qui concerne le développement du programme de hockey études au niveau primaire et secondaire;

Considérant les besoins toujours grandissant au niveau du hockey mineur et du patinage artistique pour le temps de glace requis pour maintenir un service de qualité comparable aux Villes avoisinantes;

Considérant la demande croissante pour le hockey adulte, ce qui assurerait l'occupation de la deuxième glace en totalité;

Considérant qu'une deuxième glace permettrait d'augmenter l'offre de service à la population (curling, patinage de vitesse, activités libres supplémentaires);

Considérant l'accroissement de la population sur le territoire, en particulier des jeunes familles, ce qui augmentera la demande en loisir dans les prochaines années;

Considérant que la Régie à besoin d'un mandat clair de ses membres afin de mener le projet à terme. Une étude d'implantation devra être faite comprenant :

- Confirmation complète des coûts de construction
- Confirmation du lieu d'implantation
- Montage financier complet incluant toutes les subventions admissibles pour le projet

Considérant que des coûts approximatifs de 25 000\$ seront nécessaires pour cette étude d'implantation, ce montant sera pris a même le surplus de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« Que la municipalité de Saint-Joachim donne mandat à la Régie intermunicipale de réaliser l'étude d'implantation nécessaire au démarrage du projet d'ajout d'une deuxième glace à l'aréna pour un montant approximatif de 25 000 \$ pris a même ces surplus. »

RÉS.NO : 2011-05-381

CONGRÈS DE L'ADMQ – JUIN 2011

Il est proposé par: monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE monsieur Roger Carrier, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé à participer au congrès 2011 de l'Association des directeurs

municipaux du Québec, qui se tiendra à Québec les 8, 9 et 10 juin 2011;

QUE les dépenses inhérentes audit Congrès (inscription – frais de déplacement) seront défrayées par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives ».

RÉS.NO : 2011-05-382

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 29 avril 2011 pour les chèques numéros : 1100157 à 1100162, 1100191 à 1100204 et 1100217 à 1100240 pour un montant de 71 034.09\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO : 2011-05-383

GÉOMATIQUE – INTÉGRATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE – NUMÉRISATION DU PLAN DE ZONAGE DIFFUSION DE LA MATRICE GRAPHIQUE, DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DU ZONAGE – PLAN DIRECTEUR EN MATIÈRE D'INFORMATIQUE ET DE GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT que le mandat de réforme cadastrale numéro 2537(2) couvrant la totalité du territoire de la municipalité sera déposé le 5 septembre 2011 et que le nouveau cadastre doit être inclus dans la matrice graphique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite numériser son plan de zonage et de ses deux zones patrimoniales et les ajouter à sa matrice graphique;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire diffuser sa matrice graphique et l'information contenue dans son rôle d'évaluation foncière auprès des intervenants municipaux concernés;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se doter d'un plan directeur en matière d'informatique et de géomatique;

CONSIDÉRANT que les soumissions du Groupe de géomatique AZIMUT Inc. sont en

tous points conforme aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Lucie Racine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE soit autorisée la dépense au montant de 12778,72\$ taxes incluses, pour les travaux énumérés ci-dessus, à faire par le « Groupe de géomatique AZIMUT Inc. », selon les conditions mentionnées dans leurs soumissions déposées le 20^{ième} jour d'avril deux mille onze. »

RÉS.NO : 2011-05-384

ÉCLAIRAGE DE L'ENSEIGNE DE LA MUNICIPALITÉ (INSTALLATION ET RACCORDEMENT)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une enseigne qui est installée à l'entrée ouest pour souhaiter la bienvenue aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'éclairer cette enseigne pour qu'elle soit visible le soir;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Miller a fait une proposition le 14 avril pour la fourniture et l'installation de deux lampes;

CONSIDÉRANT QU'un maitre électricien devra raccorder le système d'éclairage au réseau d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim autorise l'installation des lampes sur l'enseigne de la municipalité par M. Jean Miller pour la somme de 830\$, taxes en sus, et le raccordement au réseau d'Hydro-Québec par Marc Tremblay Inc., entrepreneur électricien, pour un montant approximatif de 250\$, taxes en sus ;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même les surplus accumulés ».

RÉS.NO : 2011-05-385

AUTORISER L'ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE ET D'UNE TONDEUSE

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat d'un tracteur à pelouse et d'une tondeuse pour l'entretien de nos terrains;

ATTENDU QUE notre contremaitre a procédé à l'invitation d'au moins deux soumissionnaires;

ATTENDU QU'après une analyse de nos besoins, la soumission de CAM-TRAC Bernières en date du 18 avril a été retenue;

ATTENDU QUE le soumissionnaire nous offre en retour de reprendre notre tracteur Massey Ferguson, modèle 1120, année 1997, avec les équipements tels que décrits dans sa proposition du 26 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un tracteur GF1800-4W, modèle Kubota 2011 (4x4), diesel 18 h.p. au prix de 11950.00\$, taxes en sus; l'achat également d'une tondeuse Kubota 48 pouces au prix de 3950.00\$, taxes en sus; que cette proposition datée du 18 avril 2011 est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE soit cédé pour la somme de 5 500.00\$, taxes en sus, notre tracteur Massey Ferguson et ses équipements telle que la proposition datée du 26 avril 2011 et jointe à la présente comme si au long récitée;

QUE ces montants soient pris à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-05-386

**FERMETURE PARTIELLE DE
L'AVENUE ROYALE (CÔTE DES
CARRIÈRES)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du représentant de la famille Winder pour commémorer le décès de monsieur Bruce S. Winder;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a reçu l'autorisation du MTQ pour installer un mémorial à l'intersection de la Route 138 et de la Côte des Carrières;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de cycliste sera escorté par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à fermer partiellement le haut de la Côte des Carrières, avant l'intersection de la Route 138, du côté est, le 19 mai 2011 entre 11h30 et 12h45 approximativement;

EN CONSÉQUENCE et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim autorise la fermeture partielle de la Côte des Carrières le jeudi 19 mai 2011, entre 11h30 et 12h45 approximativement;

QUE la municipalité demandera à ces employés des travaux publics de voir à assurer la sécurité des lieux pour que la circulation se fasse de façon sécuritaire et pour que le groupe de cyclistes soit protégés dans un espace confiné et délimité par des cônes et/ou des chevalets ».

RÉS.NO : 2011-05-387

TOURNOI DE GOLF DU FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES

ATTENDU QUE le Festival de l'Oie des Neiges organise un tournoi de golf le 10 juin 2011 au Club de Golf de Saint-Ferréol;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise l'achat d'un quatuor au montant de 480\$ pour aider au financement de l'organisme;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-05-388

AJUSTER LES VALEURS DES ASSURANCES DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré a déposé un nouveau rôle d'évaluation foncière pour l'année 2011;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à des ajustements suite à l'augmentation des valeurs de nos bâtisses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le Conseil municipal demande à la Mutuelle des municipalités du Québec de procéder à l'ajustement des nos couvertures d'assurances pour l'Hôtel de ville et le Centre des Loisirs;

QUE présentement la MMQ assure ces bâisses pour 1 038 823\$ et qu'il y aurait lieu d'ajuster ce montant à 1 172 420\$ comme il est inscrit au rôle d'évaluation, soit un écart de 133 597\$;

QUE l'ajustement de la prime soit pris à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-05-389

SERVICE DE GARDE DE L'ENFANCE-DES-PRÉS DE LA PIONNIÈRE – AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Service de Garde de l'Enfance-des-Prés de la Pionnière organise une activité pour les enfants de la garderie « Frimousse de l'Éveil »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 50\$ pour permettre la réalisation d'une activité gratuite pour les enfants de la garderie;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-05-390

BULLETIN PAROISSIAL – ANNONCE PUBLICITAIRE 2011

ATTENDU QUE le renouvellement de l'annonce publicitaire de la municipalité arrive à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 175\$, taxes en sus, pour permettre la publication de notre annonce publicitaire dans le bulletin paroissial;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO : 2011-05-391 AUTORISER L'ACHAT DE CHAISES
LONGUES POUR LA PISCINE
MUNICIPALE**

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat de chaises longues pour installer autour de la piscine municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de chaises longues (meublé de jardin) pour disposer autour de la piscine pour une valeur d'environ 1500\$;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO : 2011-05-392 COOPÉRATIVE JEUNESSE DE
SERVICES ACHAT DE SERVICES
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Coopérative Jeunesse de services de la Côte-de-Beaupré offre les services de travail d'étudiants à la population et aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise l'achat de services municipaux pour un montant pouvant aller jusqu'à 500\$, services qui seront offerts par les étudiants de la Coopérative Jeunesse;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-05-393 BALAI DE RUE – ACHAT DE BROSSES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour le remplacement des brosses du balai de rue de Hewitt Équipement limitée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim autorise l'achat de brosses de balai de rue tel que mentionné dans la proposition du 2 mai, pour un montant de 682.51\$, taxes en sus ;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO : 2011-05-394

CAMP À LA GRANDE FERME – FÊTE DES SEMENCES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim et l'équipe de La Grande Ferme organise une activité culturelle pour les 9 à 13 ans la dernière fin de semaine de mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution maximale de 600\$ pour permettre la réalisation d'une activité culturelle gratuite pour jeunes de Saint-Joachim les 28 et 29 mai prochain;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-05-395

FORMATION – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE OFFERT PAR LA FQM

ATTENDU QUE la FQM organise une formation sur l'éthique et la déontologie appliquée au domaine municipal le 22 octobre 2011 à Sainte-Anne-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par: monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim désire inscrire les membres de son Conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie qui sera offerte le 22 octobre prochain à Sainte-Anne-de-Beaupré;

QUE les frais d'inscription de 80\$ par participant, plus les taxes, soient pris à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO : 2011-05-396 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2011

Il est proposé par : madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 2 mai 2011 à 20h21 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier